

PROCÈS VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DE COSSÉ EN CHAMPAGNE
DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE
SÉANCE DU JEUDI 09 JUIN 2023

Date de convocation 26/05/2023

Conseillers en exercice : 11

Présents : 9 Votants: 9

Le vingt-cinq mai deux mil vingt-trois à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de Cossé-en-Champagne se sont réunis à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Stéphane FOUCHER, Maire, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-11 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Étaient présents : Stéphane FOUCHER, Sonia FOURMOND, Gilles CARTIER, Fanny BAGUELIN, Martial DZIURDA, Mickaël BAUDOUIN, Vincent HOUDU, Aurélie LEROY, Jessica HINEKY et Dominique LAVOUÉ, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Maud COIGNARD et Gilles CARTIER

Maud COIGNARD est arrivée après l'élection des délégués.

Sonia FOURMOND a été désignée comme secrétaire de séance.

Marie-Jo Mesnil, secrétaire de mairie, assistait également à la présente séance.

- Adoption du compte rendu de la séance du jeudi 25 mai 2023 à l'unanimité ;**
- Élections de 1 délégué titulaire et 3 délégués suppléants chargés d'élire les sénateurs**

Monsieur le maire expose : La date du **dimanche 24 septembre 2023** a été retenue pour l'organisation des prochaines **élections sénatoriales**. Le **département de la Mayenne** (série 1) est concerné par ce renouvellement conformément aux dispositions de l'article L.O. 276 du code électoral.

Au préalable, les **conseils municipaux doivent désigner leurs délégués** qui constituent, aux côtés des députés, sénateurs, conseillers régionaux et conseillers départementaux, le collège électoral sénatorial.

- **Élection du délégué titulaire**
- **Élection des 3 délégués suppléants**

Résultats du premier tour de scrutin de l'élection des délégués

a. Nombre de conseillers présents et représentés	<u>9</u>
b. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote (abstention)	<u>0</u>
c. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés dans l'urne) (a-b)	<u>9</u>
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	<u>0</u>
e. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	<u>0</u>
f. Nombre de suffrages exprimés [c - (d + e)]	<u>9</u>
g. Majorité absolue ¹	<u>5</u>

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus et, à égalité de suffrages, de l'âge des candidats)		NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS En chiffres et en toutes lettres
Stéphane FOUCHER	Neuf	9

1.1. Proclamation de l'élection des délégués²

M. Stéphane FOUCHER né le 09/08/1970 à Thouars
A été proclamé élu au ...premier..... tour et a déclaré...accepter..... le mandat.

Le maire a rappelé que les délégués présents ne peuvent plus refuser d'exercer leurs fonctions après l'ouverture du scrutin pour la désignation des suppléants³.

2. Élection des suppléants

2.1. Résultats du premier tour de scrutin de l'élection des suppléants

a. Nombre de conseillers présents et représentés	<u>9</u>
b. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote (abstention)	<u>0</u>
c. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés dans l'urne) (a-b)	<u>9</u>
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	<u>0</u>
e. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	<u>0</u>
f. Nombre de suffrages exprimés [c - (d + e)]	<u>9</u>
g. Majorité absolue ⁴	<u>5</u>

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus et, à égalité de suffrages, de l'âge des candidats)		NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS En chiffres et en toutes lettres	
Sonia FOURMOND	NEUF	9	
Fanny BAGUELIN	NEUF	9	

1 Si le nombre de suffrages exprimés est pair, la majorité absolue est égale à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié arrondie à l'entier supérieur.

Vincent HOUDU	HUIT	8
Jessica HYNEKI	UNE	1

2.2. Proclamation de l'élection des suppléants

En application de l'article L. 288 du code électoral, l'ordre des suppléants a été déterminé successivement par **l'ancienneté de l'élection** (élection au premier ou au second tour) puis, entre les suppléants élus à l'issue d'un même tour de scrutin, par **le nombre de suffrages obtenus** puis, en cas d'égalité de suffrages, par **l'âge des candidats**, le plus âgé étant élu⁵.

Mme Sonia FOURMOND....., né(e) le 19/10/1975. à Sablé-sur-Sarthe.....
A été proclamée élue au premier tour et a déclaré accepter le mandat.

Mme Fanny BAGUELIN....., née le 23/07/1976 à Mayenne
A été proclamée élue au premier tour et a déclaré accepter le mandat.

M. Vincent HOUDU....., né(e) LE 03/10/1973 à Laval
A été proclamé élu au premier tour et a déclaré accepter le mandat.

3. Observations et réclamations⁶

.....
.....

4. Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos le 9 juin 2023 à vingt heures et cinquante-cinq minutes, en triple exemplaire⁷, a été, après lecture, signé par le maire et les autres membres du bureau et le secrétaire.

3. **Demande d'autorisation de rajouter le point suivant à l'ordre du jour :**

Devis électricité pour la mise aux normes électriques dans l'église

Loïc Berger, électricien qui intervient sur notre commune, a été contacté pour établir un devis pour la remise aux normes de tout le réseau électrique de l'église ;

Devis de l'électricien Loïc BERGER : 6 639.63 € HT – 7 967.56 € TTC

Le Conseil donne son accord pour procéder aux modifications électriques et demande également de faire poser un fil électrique en vue de l'installation d'une alarme et une prise extérieure pour les illuminations de Noël.

4. Demande d'autorisation de rajouter le point suivant à l'ordre du jour :
Programmation des travaux de voirie (programmation 2022 reportée en 2023)

Monsieur le maire expose :

Les prix ci-dessous sont calculés sur les tarifs du marché 2021.

Le marché a été rompu compte tenu de la hausse des prix.

L'entreprise CHAPRON a augmenté ses prix de 17.9%

Choix de travailler avec l'entreprise CHAPRON ou une autre entreprise.

Ci-dessous tableau des travaux programmés en 2022 et tarifs CHAPRON :

Nature de la Voie	Linéaire Mètres	Surface M ²	Nature des travaux	Tarif CHAPRON € HT Sur la base 2021	CHAPRON + 17.9%
VC 103 Des Helberdières	1 410	4 420	BICOUCHE SUR LA TOTALITÉ	10 917.40	12 871.61
CR de la Brochardière	500	830	BICOUCHE SUR LA MOITIÉ 415 M ²	1 025.05	1 208.54
CR des Bourgeries	600	2 000	BICOUCHE SUR LA TOTALITÉ	4 940.00	5 824.26
CR des Bonnelières	530	1 340	BICOUCHE SUR LA TOTALITÉ	3 309.80	3 902.25
Rue des Écoles	260	1 040	PATA SUR 100 M ²	170.00	
Chemin des Demoiselles	60	340	PATA SUR 10 M ²	17.00	
VC 101 des Bidorrières	2 000	6 500	Arasement + curages fossés + Reprofilage 1 ^{ère} partie et enduit 2 ^{ème} partie en 2024 + Enduit 1 ^{ère} partie 2025		
VC 4 d'Épineux	1 070	3 670	A voir en 2024		
TOTAL		8 590	BICOUCHE	20 192.25	23 807.16
TOTAL			PATA	187	

Le conseil donne son accord pour programmer les enduits sur les CR des Helberdières, Bourgeries, Bonnelières et de la Brochardière. Et charge Monsieur le Maire pour solliciter des devis auprès des entreprises CHAPRON , EUROVIA , Benoît MORICE, BMTP et PIGEON.

5. Questions et informations diverses

Bilan du passage de la SOCOTEC pour les jeux installés au plan d'eau :

Recommandations de la SOCOTEC :

- Changer les cailloux pour les remplacer par des cailloux plus petits

- Mettre de la terre végétale à la place des cailloux sous les jeux

La séance est levée à 21h30